

LA CHRONIQUE DU CEPED

Centre français sur la population et le développement

ISSN 1157-4186

Avril-Juin 1996, n° 21

LES FAMILLES AFRICAINES EN PLEIN REMUE-MÉNAGE

En Afrique sub-saharienne, l'image de la famille étendue continue de prévaloir. Elle est associée à la primauté de la parenté sur les individus, au pouvoir des aînés sur les cadets et des hommes sur les femmes, à la polygamie, à une forte fécondité, aux pratiques de solidarité, etc. Un certain regard culturaliste tend à figer la famille dans une Afrique homogène, éternellement rurale et traditionnelle. Pourtant, les familles africaines ont été et continuent d'être affectées en profondeur par les phénomènes survenus depuis le début de la colonisation : apparition d'une économie marchande ; développement de l'agriculture commerciale ; accroissement des migrations ; croissance démographique et urbanisation rapides ; diffusion de la scolarisation, des religions chrétiennes et de la culture occidentale ; crise économique des années 1980 ; épidémie du sida ; conflits armés (induisant réfugiés et déplacés) ; etc. Que peut-on dire aujourd'hui de leur évolution, à travers l'observation des ménages ?

Qu'entend-on par ménage ?

En complément des travaux des sociologues et anthropologues qui ont mis en lumière des processus de transformation des rapports sociaux et familiaux, un développement récent des approches démographiques permet de combler progressivement un important déficit de connaissance statistique sur l'évolution des structures familiales. Les données utilisées se réfèrent à la notion de ménage née de la pratique des recensements et enquêtes démographiques. Le ménage regroupe généralement une ou plusieurs personnes apparentées ou non qui vivent dans le même logement, une des personnes est reconnue comme chef de ménage. Le ménage traduit ainsi avant tout les arrangements résidentiels des individus et des familles : une personne vivant seule constitue un ménage ; des conjoints ne résidant pas ensemble appartiennent à des ménages différents ; plusieurs familles conjugales (homme, épouse(s) et enfant(s)) peuvent appartenir à un même ménage, etc. Ménage et famille (qu'elle soit restreinte ou étendue) ne coïncident donc pas forcément et la correspondance avec l'unité de production et de consommation n'est pas automatique. En dépit d'une insuffisance de données sur les structures familiales des ménages, comparables dans le temps et dans l'espace, quelques tendances se font jour.

Une diversification des structures familiales

Le processus de nucléarisation des ménages accompagnant l'urbanisation et la marche vers la "modernité" ne semble pas se produire. D'une part, tant en milieu rural qu'en ville, on observe dans l'ensemble une augmentation de la taille moyenne des ménages, qui concerne à la fois les enfants et les adultes, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs (maintien d'une fécondité élevée et mortalité plus faible, âge au mariage plus tardif, difficulté croissante d'accès au logement urbain). D'autre part, on assiste plutôt à de nouveaux arrangements domestiques et résidentiels, à des recompositions familiales, associés à une redéfinition des rapports sociaux et des rôles familiaux (entre sexes et entre générations). Il faut aussi rappeler que les unités résidentielles de type « étendu » n'étaient pas la règle dans toutes les sociétés africaines d'hier.

En milieu rural, et surtout dans les zones d'économie de plantation, les ménages d'un côté et les individus de l'autre revendiquent une autonomie croissante, que ce soit sur le plan économique ou en matière de mariage. Ce processus, qui résulte de tensions croissantes dans les rapports groupes domestiques/lignage, aînés/cadets et hommes/femmes, ne se traduit pas pour autant par la diffusion du modèle de la famille conjugale.

ATTENTION NOUVEAUX NUMÉROS AU CEPED : TÉL : (33 1) 44 41 82 30 ; FAX : (33 1) 44 41 82 31

CEPED
15, rue de l'École de Médecine
75270 Paris Cedex 06, France

Tél. : (1) 46 33 99 41
Fax : (1) 43 25 45 78

La polygamie demeure globalement à peu près stable, avec une proportion d'hommes mariés polygames se situant fréquemment entre 20 et 30 % ; pourtant interdite en Côte d'Ivoire depuis 1964, la polygamie concernait encore près d'un quart des hommes mariés en 1988, et on note même une légère augmentation au Burkina Faso, entre 1975 et 1985 (de 32 % à 36 %). Si elle apparaît plus faible en ville, elle y prend aussi des formes nouvelles, plus cachées.

La fonction d'accueil que remplissent souvent les ménages urbains, et qui les maintient solidaires du reste de la parenté (confiage des garçons pour la scolarisation et des filles pour l'aide domestique, hébergement des migrants adultes, etc.), leur confère une structure dépassant alors le cadre nucléaire ; généralement de plus petite taille qu'en milieu rural, ces ménages urbains se composent volontiers d'une parentèle plus étendue, plus diversifiée. Des logiques, que l'actuelle crise économique remet cependant fortement en cause. Des études menées à Abidjan montrent que, "si la famille nucléaire prédomine dans les couches sociales les plus dominées (et elle représenterait ici davantage une solution imposée par la précarité qu'un choix effectif), ce sont les groupes les plus insérés dans les structures socio-économiques modernes qui perpétuent les pratiques de solidarités familiales et reconstituent des familles élargies" (Vimard, 1993).

La diffusion d'un schéma, les ménages nucléaires aux "pauvres" et les ménages étendus aux "riches", prendrait ainsi le contre-pied de l'évolution attendue. Mais la réalité est plus complexe.

Les solidarités familiales mises à rude épreuve

La circulation (le « confiage ») des enfants au sein de la parenté constitue un des traits traditionnels des systèmes familiaux africains. Les raisons en étaient diverses : le renforcement des liens au sein des groupes de parenté (paternelle et maternelle), des solidarités socio-économiques (aide aux grands-parents, à des couples

sans enfants ; soulagement de mères trop occupées, ayant de nombreux enfants), le besoin en main-d'oeuvre (pour les activités productives, commerciales, domestiques), l'investissement en capital humain (par la socialisation au sein de familles plus aisées), etc.

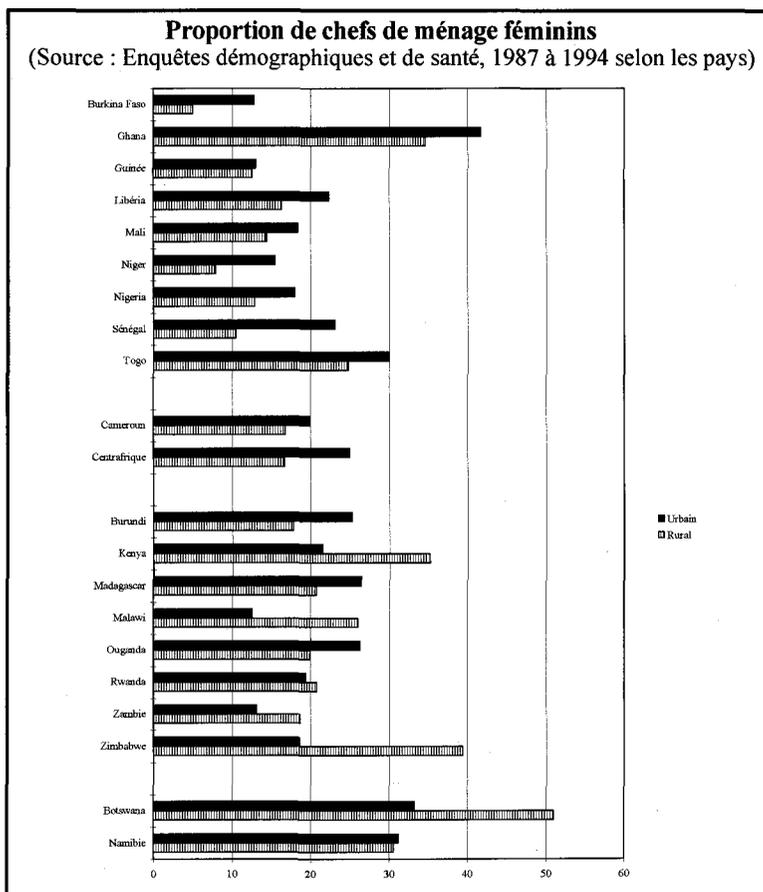
Avec l'urbanisation rapide, la concentration des infrastructures scolaires et des opportunités d'emplois dans les villes, la pratique de la circulation des enfants a quelque peu perdu de son fondement traditionnel pour s'inscrire bien souvent dans une logique de transfert des enfants du milieu rural vers le milieu urbain, à des fins de scolarisation (surtout pour les garçons) et d'aide domestique (pour les filles). Cependant la crise économique a fortement réduit les capacités d'accueil des ménages urbains,

devant faire face à une augmentation des coûts d'écolage et de santé dus au désengagement de l'État, à des difficultés de logement et au chômage. En Côte d'Ivoire, on a même observé ces dernières années un phénomène de placement d'enfants à scolariser, de la capitale vers des villes secondaires ou des villages, pour des raisons financières.

D'une manière générale, le nouveau schéma vers lequel semble évoluer cette pratique privilégie nettement l'accueil de jeunes filles aptes à être immédiatement employées comme aides familiales ou susceptibles d'être placées par leurs tuteurs dans des ménages tiers contre

un salaire sur lequel ces tuteurs jouissent d'un droit de regard. Cette évolution de la pratique de circulation des enfants (actuellement plus proche du transfert de main-d'oeuvre que d'une pratique de socialisation) se révèle d'autant plus liée à la crise économique qu'elle permet aux ménages d'accueil de concilier à peu de frais, leurs rôles économique et éducatif tout en souscrivant aux principes d'obligations sociales qui conditionnent les relations familiales.

La crise économique contribue indubitablement à modifier le fondement et la nature de la pratique de circulation des enfants en créant notamment un déséquilibre entre l'offre et la demande d'enfants susceptibles d'être accueillis, mais sans pour autant



constituer, du moins pour l'instant, un facteur de rupture.

La mise à l'épreuve de la fonction d'accueil ou d'hébergement des ménages urbains touche tout autant les migrants adultes, venant sur un marché de l'emploi de plus en plus difficile et incertain. Ainsi, des enquêtes menées en 1990 et 1992 dans les grandes villes du Bénin ont montré que la proportion de ménages ayant pris en charge des personnes venant du milieu rural est brutalement tombée de 24,1 % en 1990 à 6,5 % seulement en 1992. En fait, les situations se révèlent extrêmement diverses. Selon les sociétés et les contextes, la crise économique entraîne aussi bien des délestages démographiques sélectifs au sein de la parenté (Abidjan) qu'un renforcement des liens familiaux (Dakar).

Le sida affecte très fortement les ménages africains. La dimension sexuelle de la maladie contribue particulièrement à fragiliser les unions, surtout chez les femmes ; les situations monoparentales se multiplient. La mobilité intra-familiale s'accroît, qu'il s'agisse des malades eux-mêmes ou des enfants pris en charge par leurs grands-parents ou d'autres tiers. Les circonstances peuvent aussi pousser des orphelins du sida vers la rue : que ce soit par exclusion ou abandon, incapacité de la famille à faire face financièrement, ou absence d'autres solutions. Aux déstructurations familiales répondent des stratégies de recomposition familiale qui réactivent des pratiques de solidarité, mais que les charges financières croissantes pesant sur les ménages risquent de rendre de plus en plus sélectives et difficiles.

Les conséquences familiales du phénomène des réfugiés et déplacés sont également très importantes : décès, ménages éclatés, abandons des plus faibles, femmes violées ou délaissées dans les camps ; difficulté, voire impossibilité à reconstituer les familles conjugales, à retourner dans le milieu d'origine, etc. L'ampleur prise par ce phénomène en Afrique, et son caractère quasi structurel dans certaines régions, doit amener à davantage s'interroger sur ses effets à plus long terme.

De plus en plus de femmes chefs de ménage

Décès du mari, instabilité matrimoniale, absence du mari parti en migration, pratique de non cohabitation des conjoints, ménage ne comptant pas d'homme adulte concourent à expliquer que des femmes soient considérées comme *chefs de ménage*, alors que les *gender roles* les confinent habituellement dans un statut de dépendantes à l'égard des hommes. De fait ou de droit, en ville comme en milieu rural, de plus en plus de femmes assurent la fonction de chef de ménage.

Le développement des migrations de travail masculines, une instabilité matrimoniale accrue, une pratique croissante de la non cohabitation des conjoints dans les villes et un processus général d'émancipation féminine constituent autant de facteurs expliquant cette évolution, qui traduit ainsi des réalités familiales et économiques

extrêmement diverses ; l'accès des femmes au statut de chef de ménage peut se faire par choix ou par circonstances, il peut aussi bien refléter une stratégie d'autonomie qu'être signe de précarisation.

L'ampleur du phénomène présente de fortes variations à travers le continent : dans les années 1980-1990, la proportion des femmes chefs de ménage oscille entre 6,5 % au Burkina Faso et 45,9 % au Botswana ; elle se situe entre 15 et 25 % dans la plupart des pays. D'une manière générale, elle apparaît plus élevée en Afrique Orientale et Australe que dans les pays islamisés du Sahel. Les situations matrimoniales sont aussi très diverses : en milieu rural guinéen, les deux tiers des femmes chefs de ménage sont mariées, contre moins d'un cinquième au Congo ; dans les villages du Burkina Faso, près de la moitié sont veuves, contre moins d'un quart en milieu urbain togolais. L'accroissement du nombre de femmes chefs de ménage constitue un fait social en soi, porteur de changements au sein des sociétés, à la fois dans les structures familiales, dans les relations entre sexes et dans la définition des rôles familiaux.

Vers de nouveaux modèles familiaux

De nouveaux modèles familiaux se profilent, souvent bien éloignés du modèle occidental de la famille nucléaire. Les relations hommes-femmes paraissent plutôt aller dans le sens d'une individualisation (souvent conflictuelle) et, partant, d'un accroissement des unités matricentrées que vers l'émergence d'une cellule conjugale gérant conjointement ses ressources. Les évolutions et les situations sont très diverses, rendant hasardeuse toute tentative de généralisation. Ainsi, en ville ou en situation de crise, on peut observer des comportements opposés : là, on observe que des solidarités non familiales (notamment de type associatif ou religieux) de plus en plus actives permettent d'échapper à la contrainte du système des droits et obligations ; ailleurs, le contraire se produit, avec un recentrage sur les solidarités familiales. L'heure n'est sûrement pas à l'individualisme, mais plutôt à une renégociation des relations interindividuelles au sein et hors des familles, qui s'accompagne de nouvelles formes familiales, de nouveaux arrangements résidentiels et domestiques.

Bibliographie :

- Antoine (Philippe) *et al.*, 1995 : *Les familles dakaroises face à la crise*, IFAN-ORSTOM-CEPED, Dakar, 209 p.
- Locoh (Thérèse), 1995 : Familles africaines, population et qualité de la vie, *Les dossiers du CEPED*, n° 31, CEPED, Paris, 48 p.
- Vimard (Patrice), 1993 : Modernité et pluralité familiales en Afrique l'Ouest, *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, Paris, p. 89-115.

Marc Pilon,
Orstom-Ceped.